

Conseil municipal

Séance du 15 novembre 2011

ORDRE DU JOUR

A. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Séances du 27 septembre 2011 et 18 octobre 2011

B. Marchés Publics - Communications

- a) Réhabilitation et extension d'un logement communal pour l'aménagement d'une micro-crèche – Avenants inférieurs à 5% (signés conformément aux délibérations du 14 avril 2009 et du 21 septembre 2010)
- b) ZAC 6NA – Aménagement d'un giratoire et réalisation des voiries de la partie nord

C. DELIBERATIONS

I AFFAIRES FINANCIERES

- 1.1. DM 3 Du Budget Principal de la Ville
- 1.2. DM 1 Budget Annexe « Bassins de Rétention
- 1.3. TARIFS 2012
- 1.4. Délibération précisant les modalités du mode de calcul pour le Quotient Familial.
- 1.5. Nouvelle Taxe d'Aménagement

II PERSONNEL MUNICIPAL

- 2.1. Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Recrutement de deux agents occasionnels à temps complet affectés au service de l'enseignement.
- 2.2. Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Suppression d'un emploi de brigadier-chef principal.
- 2.3. Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe.
- 2.4. Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe.

III MARCHES PUBLICS

- 3.1. Piscine municipale - Retrait de l'avenant n°7 du lot 19 « électricité » - Entreprise SPIE

IV URBANISME

- 4.1. Modification de la délibération 19.02.2011 du 22 février 2011 – ZAC 6NA : Cession des lots n°1 et n°5 et de la parcelle ZB n°247 à la société Sainte Jeanne représentée par Monsieur CHEVALIER.
- 4.2. Acquisition des parcelles AI n°1, 2, 18, 22 aux consorts ROBIN
- 4.3. Acquisition des parcelles ZA 546, 73, 525 et AR 161 appartenant à Madame DE CAMBOURG
- 4.4. Lotissement « L'Allée des Mélodies » : rétrocession des voiries et espaces communs dans le domaine privé de la commune
- 4.5. SCIC HABITAT – Mise en vente d'un groupe immobilier situé 23 rue de Pommard

V CENTRE SOCIAL

- 5.1. SUBVENTION 2011 – BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE
- 5.2. TRANSFERT SUBVENTION 2011 – ECOLES
- 5.3. SUBVENTION 2011 – PREVENTION ROUTIERE – Comité Départemental

VI AFFAIRES GENERALES

- 6.1. Convention GRDF – lotissement le Clos en Mont Veaux
- 6.2. Bilan des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) auxquels adhère la commune - Syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de PLOMBIERES LES DIJON
- 6.3. Compte rendu annuel de concession GRDF 2010

Conseil municipal

Séance du 15 novembre 2011

NOTE DE PRESENTATION

A - ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Séances du 27 septembre 2011 et 18 octobre 2011

B – Marchés Publics - Communications

a) Réhabilitation et extension d'un logement communal pour l'aménagement d'une micro-crèche – Avenants inférieurs à 5% (signés conformément aux délibérations du 14 avril 2009 et du 21 septembre 2010)

• Avenants n°3 du lot n°6 « Menuiserie PVC » – BIDAULT

-Montant du marché initial : 10800,34 € HT

-Montant de l'avenant n°1 : - 1 173,39 € HT

-Montant de l'avenant n°2 : 1 403,19 € HT

-Montant de l'avenant n°3 : 278,80 € HT

-Montant du nouveau marché : 11 308,94 € HT (+ 4,7%)

Objet de l'avenant : Fourniture et pose d'un bandeau en panneau komacel de 10 mm avec isolation pour fermeture des caissons métalliques des anciens volets roulants.

Les travaux de réhabilitation et d'extension du logement communal pour l'aménagement d'une micro-crèche sont terminés à ce jour. L'établissement ouvrira ses portes le lundi 14 novembre 2011. Son inauguration est prévu pour le jeudi 1^{er} décembre 2011 à 19h

b) ZAC 6NA –Aménagement d'un giratoire et réalisation des voiries de la partie nord

Conformément à la délégation de signature donnée à Monsieur le Maire par la délibération n°47.04.2009 et suite à l'analyse des marchés repris en objet, le conseil municipal sera informé des attributaires :

-11TX26 – Aménagement d'un giratoire

Marché à procédure adaptée ouvert

Attributaire : SNEL/DESERTOT– 21800 Chevigny-Saint-Sauveur/21000 Dijon

Montant en euros HT: 788 499,16 euros

Propositions non-retenues :

- Entreprise ROGER MARTIN - 21850 Saint Apollinaire
- COLAS EST CENTRE COTE D'OR - 21602 Longvic Cedex
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS - 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Critères d'attribution

- prix des prestations : 40%

- valeur technique : 30%

-délai d'exécution : 30%

-11TX27 – Réalisation des voiries de la partie nord

Marché à procédure adaptée ouvert

Attributaire :

Lot 1 « VRD » : SNEL/DESERTOT– 21800 Chevigny-Saint-Sauveur/21000 Dijon

Lot 2 « Electricité » : SOCATER - 21000 Dijon

Montant du lot 1 « VRD » en euros HT : 719 855,16 euros

Montant du lot 2 « électricité » en euros HT : 76 000,5 euros

Propositions non-retenues pour le lot1:

- Entreprise ROGER MARTIN - 21850 Saint Apollinaire
- COLAS EST CENTRE COTE D'OR - 21602 Longvic Cedex
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS - 21800 Chevigny-Saint-Sauveur
- SAS LORIN TP - 21800 Sennecey les Dijon

Propositions non-retenues pour le lot 2 :

-LIRELEC - 21019 Dijon Cedex

-SBTP - 01008 Bourg en Bresse

Critères d'attribution

- prix des prestations : 40%

- valeur technique : 30%

-délai d'exécution : 30%

I. AFFAIRES FINANCIERES

1.1. DM 3 Du Budget Principal de la Ville

Il convient de procéder à des réajustements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2011 suivant les tableaux ci-joints qui ont été présentés à la Commission de Finances du 03 Novembre 2011.

1.2. DM 1 Budget Annexe « Bassins de Rétention

Il convient de procéder à des réajustements de crédits dans le Budget Annexe « Bassins de Rétention » de l'exercice 2011, suivant le tableau ci-joint, qui ont été approuvés à la Commission de Finances du 03 Novembre 2011.

1.3. TARIFS 2012

Suite à la Commission de Finances du 03 Novembre 2011, Il convient de fixer les nouveaux tarifs à compter de Janvier 2012 avec une hausse moyenne de 1,5 % suivant la liste jointe.

1.4. Délibération précisant les modalités du mode de calcul pour le Quotient Familial.

La facturation de la restauration scolaire, du centre de loisirs, du club jeunesse, des mini camps du centre de loisirs et du club jeunesse, de l'école des sports, du baby-sports, des garderies périscolaires dépend du quotient familial, Il convient donc de préciser le mode de calcul et la prise en compte de celui-ci à compter de Janvier 2012.

(A la demande la la Commission de Finances, des données complémentaires seront communiquées prochainement)

1.5. Nouvelle Taxe d'Aménagement

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a modifié le code de l'urbanisme. La TLE (Taxe Locale d'Équipement) sera supprimée à compter du 1^{er} Mars 2012 et remplacée par la Taxe d'Aménagement. Il convient donc de fixer le taux de celle-ci. La Commission de Finances souhaite que les taux qui seront fixés n'induisent pas d'augmentation par rapport à ceux de la TLE.

II. PERSONNEL MUNICIPAL

2.1. Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Recrutement de deux agents occasionnels à temps complet affectés au service de l'enseignement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2^{ème} alinéa.

Compte tenu des besoins liés à l'entretien des écoles, il convient de procéder à la création de deux emplois occasionnels à temps complet d'une durée de 3 mois à compter du 01/12/2011. Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe.

Leurs contrats pourront être renouvelés par le Maire à l'issue de cette période de 3 mois si les nécessités de service l'exigent.

2.2. Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Suppression d'un emploi de brigadier-chef principal.

Suite au départ en retraite du chef de la police municipale et après avis favorable du comité technique paritaire du 13 octobre 2011, il convient de supprimer l'emploi de brigadier-chef principal inoccupé.

2.3. Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe.

Suite au départ dans une autre collectivité territoriale de la secrétaire des services techniques et après avis favorable du comité technique paritaire du 13 octobre 2011, il convient de supprimer compter du 16/11/2011 l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe inoccupé.

2.4. Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe.

Compte tenu des besoins en personnel au sein du service financier, il convient de recruter un adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 16/12/2011.

III. MARCHES PUBLICS

3.1 Piscine municipale - Retrait de l'avenant n°7 du lot 19 « électricité » - Entreprise SPIE

Cet avenant d'un montant de 959 € HT doit être retiré car il a été signé par nos soins le 11 octobre dernier alors que la durée de validité du marché était terminée. En effet, la dernière prolongation de délai se terminait le 19 août 2011.

IV. URBANISME

4.1 Modification de la délibération 19.02.2011 du 22 février 2011 – ZAC 6NA : Cession des lots n°1 et n°5 et de la parcelle ZB n°247 à la société Sainte Jeanne représentée par Monsieur CHEVALIER.

Dans la délibération citée en objet, le conseil municipal a décidé la cession :

- des lots n°1 et n°5 de la ZAC 6NA au prix de 75 € HT/m², soit un montant de 920 775 € HT,
- de la parcelle cadastrée section ZB n°247 au prix de 3€/m², soit un montant de 6 609 € HT.

Il s'agit de modifier la délibération en mentionnant le prix global pour les 3 parcelles à hauteur de 1.100.899,69 € sans mentionner la TVA. Pour explication, le prix HT à 927 384 euros est augmenté d'une TVA sur marge due de 173 515,69 euros, soit un prix total de 1 100 899,69 €.

4.2 Acquisition des parcelles AI n°1, 2, 18, 22 aux consorts ROBIN

Par l'intermédiaire de Maître MASSIP, notaire à Dijon, les héritiers de Madame Françoise Irène Marie ROBIN proposent à la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur d'acquérir les parcelles cadastrées section AI n°1 (55a52ca), AI n°2 (45a27ca), AI n°18 (1ha14ares20ca) et AI n°22 (14a03ca).

Cette acquisition est pertinente pour la commune puisqu'elle est propriétaire des parcelles attenantes. De plus, la parcelle AI n°1 se situe sur l'emplacement réservé n°13 du POS dont l'objet est « création d'une voie nouvelle ».

D'après l'estimation du Directeur des services fiscaux du 17 décembre 2010, la valeur vénale de ces parcelles est de 2,40 euros le m², soit un montant total de 54 964,80 euros. Il sera proposé au conseil municipal l'acquisition de ces parcelles.

(Plan de situation et estimation de la Direction des Finances Publiques ci-joints)

4.3 Acquisition des parcelles ZA 546, 73, 525 et AR 161 appartenant à Madame DE CAMBOURG

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir les parcelles ZA n°546 (45 847 m²), ZA n°73 (6 120 m²), ZA n°525 (8 325 m²) et AR n°161 (474 m²) au prix fixé par le Directeur des Services Fiscaux le 15 novembre 2010, soit 3 euros le m². Les trois premières parcelles sont situées sur l'emplacement réservé n°8 du POS de la Ville dont l'objet est « forêt aménagée » et la dernière parcelle se situe sur la voirie (rue Philippe le Bon).

La superficie totale de ces parcelles étant de 60 766 m², le montant de cette acquisition serait de 182 298 euros, arrondi à 180 000 euros.

(Plan de situation et estimation de la Direction des Finances Publiques ci-joints)

4.4 Lotissement « L'Allée des Mélodies » : rétrocession des voiries et espaces communs dans le domaine privé de la commune

Conformément à la convention de reprise des équipements et espaces communs du lotissement « L'Allée des Mélodies » signée le 3 novembre 2004 et suite à la réception des travaux qui s'est déroulée le 13 octobre 2011, il s'agit de procéder à la rétrocession des lots 12 à 27 inclus figurant au dossier de demande d'autorisation du lotissement dans le domaine privé de la commune en autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession qui sera rédigé par Maître SCHANG, Notaire à Chenôve.

Le conseil municipal délibérera ultérieurement pour le passage des voiries dans le domaine public de la Ville.

(plan de situation joint)

4.5 SCIC HABITAT – Mise en vente d'un groupe immobilier situé 23 rue de Pommard

Par courrier du 2 novembre 2011, SCIC HABITAT nous informe que le conseil d'administration qui se tiendra le 15 décembre prochain devra statuer sur la mise en vente du groupe immobilier de 20 logements « Les Aubépines » situé 23 rue de Pommard à Chevigny-Saint-Sauveur.

Conformément à l'article L443-11 du CCH, les logements seraient proposés tout d'abord aux locataires occupants qui auraient le libre choix de les acquérir ou de garder leur statut de locataire. En cas de logements vacants, la vente serait proposée en priorité aux autres locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du Département, ou à défaut, à tout acquéreur personne physique. Cette société consulte la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur pour avis sur les prix de vente qui seront soumis au conseil d'administration.

(Ci-joint la fiche de présentation de l'opération ainsi que la grille des prix)

V. CENTRE SOCIAL

5.1 SUBVENTION 2011 – BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE

La Banque Alimentaire de Bourgogne sollicite une subvention de 1 134 €. Cette demande de subvention est déterminée en fonction d'une participation de solidarité de 0,15 € par kilo reçu. Un total de 7 558 kg a été mis à disposition du CCAS. Une subvention de 1 134 € est proposée.

5.2 COMPLEMENT DE SUBVENTION 2011 – ECOLES

L'école Primaire du Buisson Rond et l'école Maternelle Ez Allouères souhaitent un complément de subvention à prendre sur leurs crédits de fonctionnement prévu au budget primitif 2011. Soit : 469,50 € pour l'école Primaire du Buisson Rond et 300 € pour l'école Maternelle Ez Allouères.

5.3 SUBVENTION 2011 – PREVENTION ROUTIERE – Comité Départemental

Le Comité Départemental de la Prévention Routière sollicite une subvention de 250 €. Cette demande de subvention est déterminée en fonction d'un prorata du nombre d'habitants de la ville. Une subvention de 250 € est proposée.

VI. AFFAIRES GENERALES

6.1 Convention GRDF – lotissement le Clos en Mont Veaux

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'alimentation en gaz naturel du lotissement le Clos en Mont Veaux avec GRDF.

6.2 Bilan des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) auxquels adhère la commune - Syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de PLOMBIERES LES DIJON

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter au conseil municipal le compte rendu d'activité 2010 du Syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de PLOMBIERES LES DIJON.

(Le compte rendu 2010 est consultable en mairie)

6.3 Compte rendu annuel de concession GRDF 2010

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu annuel 2010 de concession GRDF est présenté au Conseil Municipal.

(Compte rendu annuel 2010 consultable en mairie)